

LES POLES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE FER DE FORT-GOURAUD

par Jean ROBIN

UNE pointe lancée vers le sud, à partir de la masse continentale saharienne, par un flot de dunes soudain pétrifiées, tel est l'aspect de la péninsule que les navigateurs portugais appelèrent le cap Blanc, tel fut le site de ce bout du monde que les nomades maures baptisèrent Nouadhïbou. De végétation, point. Quand il avait plu dans l'année, on pouvait extraire quelques litres d'eau d'oglat où fréquentaient les chacals et qui valurent à ces lieux leur nom vernaculaire. De végétation, alors, point. Cependant, de cette solitude balayée par les alizés pouvait parfois surgir, au pas silencieusement amorti de son chameau, un nomade à la mine farouche et porteur de fusil; il disposait dans un creux de la côte d'un campement symbolique et précaire, le temps de piéger dans une crique, à l'aide d'un filet à main, quelques poissons. C'était le maître de cette terre amphibie et dérisoire, et si d'aventure quelque pêcheur canarien habitué de la baie éprouvait la nécessité d'approcher du rivage à moins d'une portée de fusil, par exemple pour abattre en carénage son embarcation, il devait lui payer un tribut : une « horma ».

À la période plusieurs fois séculaire de Nouadhïbou succéda, au début du ^{XX} siècle, celle de Port-Etienne. Un phare fut édifié au cap Blanc, que les Maures appellent Coppolani, car il entra en service en 1905, année où mourut le Français qui pacifia leur pays. Un poste militaire servant de garnison à une compagnie d'infanterie et un appareil distillatoire d'eau de mer furent installés, auxquels s'ajoutèrent par la suite un terrain d'aviation, les organes d'une circonscription administrative territoriale et, surtout, divers établissements de pêcheries. Une forêt apparut : non pas une forêt d'arbres verts mais, à la lisière de la terre et des eaux, une forêt de mâts. Une fois la sécurité sérieusement garantie, les replis de la côte se remplirent en effet de bateaux de pêche. Port-Etienne se mit à vivre d'une vie insulaire, tout entière concentrée sur l'activité des pêcheries, qui n'avait avec le reste de la Mauritanie que des rapports administratifs et des liens théoriques.

Mais demain, les immensités désolées du Nord-Mauritanien vont s'épanouir sous l'impact d'un fait nouveau : le fait économique Miferma (Société des mines de fer de Mauritanie), et la presque du cap Blanc doit connaître la troisième étape de son développement. Elle est désormais appelée à devenir le principal débouché maritime du Sahara occidental et à donner le jour au grand port de la jeune République islamique de Mauritanie. Nous allons voir comment.

Le fer de Fort-Gouraud.

À proximité de Fort-Gouraud, en plein désert, à quelque 635 kilomètres de Port-Etienne, en contournant la corne sud-est de l'Afrique occidentale espagnole, se trouve le massif de la Kedia d'Idjil qui est une véritable montagne de fer.

Les recherches géologiques effectuées ont permis de sélectionner plusieurs gisements particulièrement intéressants,



dont les réserves cubées ont été chiffrées comme suit :

Tazadit (ciel ouvert) :	86.900.000 tonnes;
F'Derik (ciel ouvert) :	22.950.000 tonnes;
Rouessa (ciel ouvert) :	14.500.000 tonnes;
F'Derik (souterrain) :	20.000.000 tonnes;

Total 144.350.000 tonnes.

Toutefois, les projets d'exploitation en cours ne prennent actuellement en considération que les deux premiers de ces gisements, dont les possibilités d'extraction à ciel ouvert sont inépuisables.

Le minerai est une hématite presque pure (martite), avec un faible pourcentage localisé de magnétite. Sa teneur en fer varie de 55 % à 70 % et s'établit en moyenne à 64 %; sa teneur commerciale a été fixée à 63 %. On en distingue deux types :

— un minerai dur, prédominant à F'Derik et qui conviendra spécialement à l'aciérie;

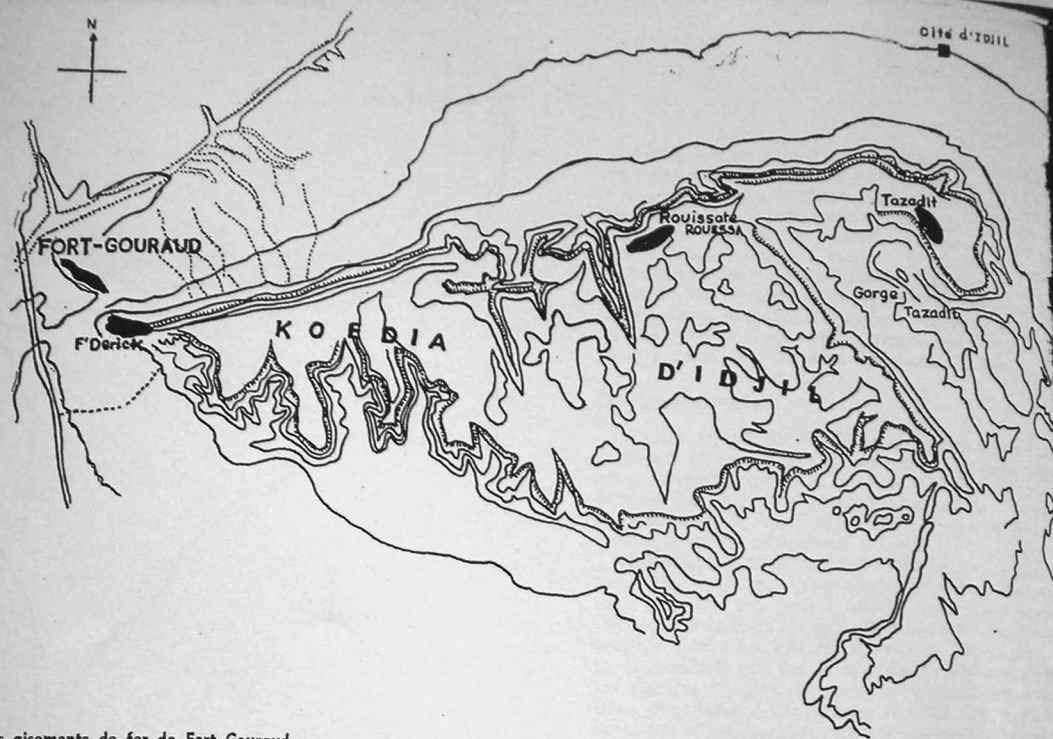
— un minerai poreux, prédominant à Tazadit et qui est destiné à être traité en hauts-fourneaux.

Au total, la qualité du minerai de la région de Fort-Gouraud le classe parmi les meilleurs du monde, et ses réserves, compte tenu de celles qui ont été cubées et de celles qui ne l'ont pas été encore, sont assurément très vastes.

La production annuellement prévue pour la mine en projet est évaluée à 4.000.000 de tonnes au début, et plus tard, à 6.000.000 de tonnes.

L'évacuation du minerai se fera par voie ferrée de Fort-Gouraud à Port-Etienne et par grands navires minéraliers modernes à partir de Port-Etienne vers l'Europe essentiellement, où le problème de sa vente ne semble pas présenter de difficultés. On espère d'ailleurs que le déplacement vers la mer





Les gisements de fer de Fort-Gouraud.

des grands complexes sidérurgiques européens, tel qu'il est aujourd'hui envisagé, pourra se faire à un rythme concomitant avec celui de la mise en exploitation de mines mauritaniennes. Elles seront donc bien placées pour alimenter les ensembles sidérurgiques britanniques, de Dunkerque (Usinor) et de Gênes.

La cité minière de Fort-Gouraud et ses services annexes emploieront vraisemblablement, lors de la phase de pleine exploitation, environ 1 200 personnes, tant employés des cadres que subalternes. Cela correspondra à une population totale de 6 000 à 6 500 habitants, pour laquelle ont été prévus logement, infirmerie, maternité, service social, école et centres récréatifs et de détente. Le problème de l'eau pour la mine et la cité minière a pu être localement résolu car les recherches géophysiques et les sondages ont démontré l'existence d'une nappe souterraine sur le pourtour de la Kedia d'Idjil, dont la capacité permettra de satisfaire aux exigences des besoins futurs.

La Société Miferma.

C'est la Société anonyme des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA) qui s'est donné pour objet l'étude de la mise en exploitation et l'exploitation des gisements de minerai de fer de Fort-Gouraud.

Rappelons que son président, M. Paul Leroy-Beaulieu, lui a consacré un article dans notre numéro de mai 1958.

La société a été constituée le 16 février 1952 au capital de 60 millions d'anciens francs. Son siège social est à Fort-Gouraud et, au fur et à mesure des dépenses de recherches et d'études, son capital a été progressivement augmenté et porté à 2 475 millions d'anciens francs métropolitains en février 1958. Ce capital se répartit entre un groupe français et un groupe étranger à raison de 60 % et 40 % respectivement. Les principaux actionnaires français sont le Bureau de recherches géologiques et minières, les diverses sociétés sidérurgiques fran-

çaises et un certain nombre de sociétés financières. Les actionnaires étrangers sont la British Iron and Steel Corporation (Ore) Ltd, la société italienne Finsider et un groupe de sociétés sidérurgiques allemandes.

Un devis d'ensemble des investissements a été établi en décembre 1959 et couvre, notamment, outre l'équipement de la mine, l'infrastructure de Fort-Gouraud et de Port-Etienne, la création d'une ligne de chemin de fer reliant ces deux centres et celle du port minéralier dans la baie du Lévrier. Il a été chiffré à quelque 83 000 millions de francs anciens.

En raison de l'importance de ce programme une augmentation du capital a été décidée, tandis que des négociations ont été engagées avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en vue d'en obtenir un prêt. L'augmentation de capital est en voie de se réaliser par recours direct aux actionnaires. La B.I.R.D. a d'autre part accepté d'accorder une fois que l'augmentation de capital sera chose faite et de signer une convention financière comportant certains engagements, un prêt de 32 340 millions d'anciens francs au taux de 6 %. Des concours complémentaires seront consentis par l'Etat français, soit sous forme de garantie donnée à un emprunt obligatoire, soit sous forme d'un prêt direct. Enfin des mesures d'auto-financement, basées sur l'utilisation des disponibilités qui se dégageront pendant les premières années d'exploitation, permettront de parfaire le montant des investissements prévus.

Les principaux problèmes concernant les rapports de Miferma et de l'Etat mauritanien ont reçu d'ores et déjà leur solution. La concession de l'exploitation du gisement de Fort-Gouraud a été octroyée à la société par un arrêté du 20 octobre 1958. Les travaux de construction par elle du port minéralier de Port-Etienne et de la voie ferrée de Fort-Gouraud - Port-Etienne ont été déclarés d'utilité publique par un arrêté du 5 décembre 1957. D'accord parties avec Miferma, un régime fiscal de longue durée a été institué par une loi du 10 juillet 1959, dont les principales dispositions sont les suivantes :

Une vue

— p
la société
minimum
tiqnement

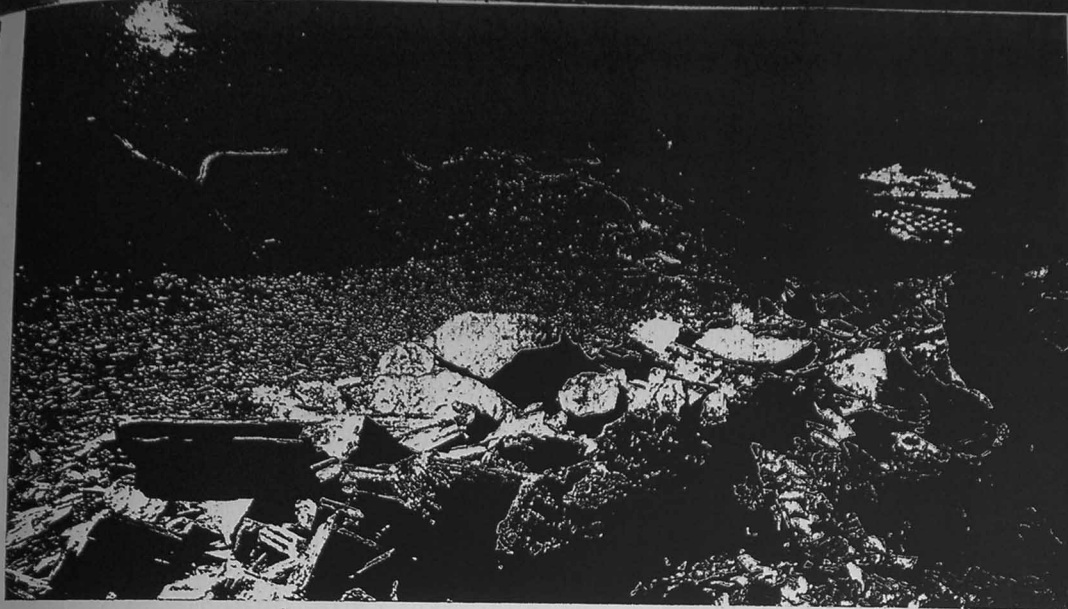
— p
société
de 50-50
pourcent
6 % à 9
cours m
ment se
ventes F

Enfi
en octob
gagne par
une exp
au bout
ans. La
ferma un
région tr
industrie
caux qu'
établies
tricité à
l'exploita

Les gra

A Fo
ferma so
cation de
ment dit

Par c
installati
dues et a
chargées
ralier d'a
des chanti
marrage
quai de c



Une vue — partielle — du gisement de Taxodit.

— pendant la période d'installation, les biens importés par la société seront soumis aux droits et taxes habituels; et un minimum de 35 % du produit de cette fiscalité sera automatiquement affecté à un fonds d'aménagement du territoire;

— pendant la période d'exploitation, les bénéfices de la société seront partagés avec l'Etat mauritanien sur la base de 50-50; — l'impôt du minimum fiscal sera déterminé selon un pourcentage de la valeur FOB du minerai exporté allant de 6 % à 9 %; — la société s'engagera à vendre le minerai au cours mondial; — la provision pour reconstitution de gisement sera contenue dans la limite de 15 % du montant des ventes FOB et de 50 % du bénéfice net imposable.

Enfin, le gouvernement mauritanien a signé avec Miferma en octobre 1959 une convention d'établissement. Miferma s'engage par ce document à réaliser les équipements prévus pour une exportation annuelle de 4 millions de tonnes de minerai au bout de cinq ans et de 6 millions de tonnes au bout de dix ans. La Mauritanie pour sa part s'engage à reconnaître à Miferma une priorité pour l'obtention des droits miniers dans la région traversée par la future voie ferrée, et à accorder à une industrie sidérurgique éventuelle les mêmes avantages fiscaux qu'à la société minière. Des conventions de détail ont été établies quant à l'usage du port, à la fourniture d'eau et d'électricité à Fort-Gouraud et Port-Etienne, à la construction et à l'exploitation des installations portuaires et du chemin de fer.

Les grands travaux.

A Fort-Gouraud, les installations déjà construites par Miferma sont suffisantes pour assurer la continuité et l'intensification des travaux concernant l'exploitation minière proprement dite.

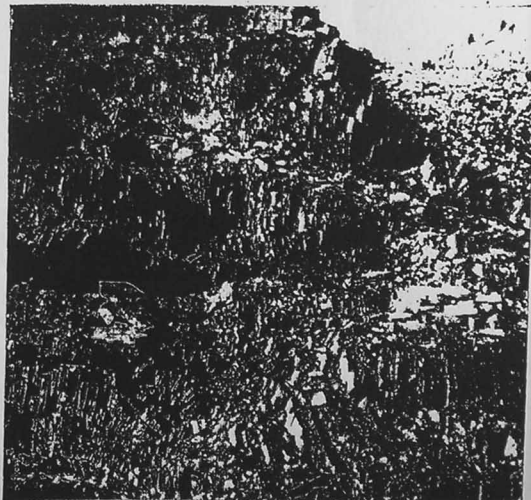
Par contre, il n'en est pas de même à Port-Etienne où les installations actuelles du port de pêche ont besoin d'être étendues et aménagées pour permettre aux entreprises qui seront chargées de la construction de la voie ferrée et du port minéralier d'amener sur place le matériel nécessaire à l'ouverture des chantiers. Un ensemble d'aménagements préalable au démarrage des grands travaux s'imposera donc. Il comprendra un quai de chalandage, un terre-plein de stockage, des garages,

ateliers, bureaux, un tronçon de route, un camp de transit, des liaisons téléphoniques et radio avec la brousse et Fort-Gouraud, le renforcement de la centrale électrique, l'organisation d'un approvisionnement en eau par camions.

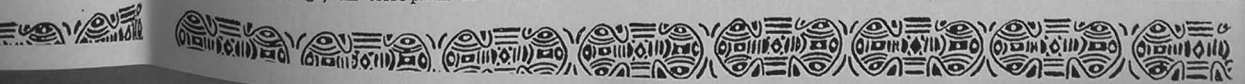
Cette phase préliminaire doit débuter dans le délai d'un mois après que les responsables techniques, toutes les questions de financement ayant été définitivement réglées, auront reçu le « feu vert » de la direction.

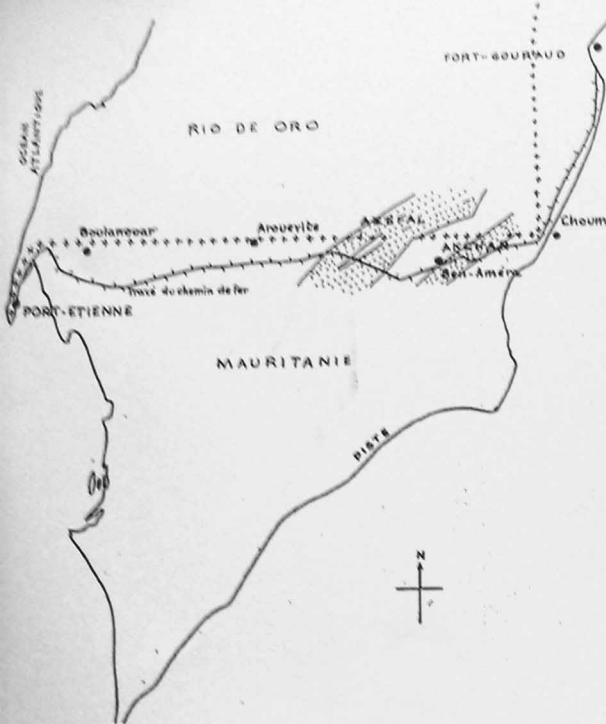
Le port à minerai se situera à une dizaine de kilomètres au sud de Port-Etienne, à un emplacement où l'on trouve des

Les quartzites rubannes du gisement de Rouessa.



... les rapports de M...
 ... d'ores et déjà l...
 ... du gisement de Port-...
 ... un arrêté du 20 octo...
 ... elle du port minier...
 ... Fort-Gouraud. Port-...
 ... que par un arrêté de...
 ... Miferma, un régime...
 ... une loi du 10 juillet...
 ... les suivantes:





Le tracé du chemin de fer Fort-Gouraud - Port-Etienne.

fonds de 15 mètres, stables et solides, à 400 mètres de la côte. Un quai de 245 mètres de long et 19 mètres de large, par 13,5 mètres de tirant d'eau, sera construit; trois ducs d'Albe le prolongeront vers le sud et il sera relié à la terre par une jetée de 425 mètres. Complété par une aire de stockage pouvant recevoir 1 000 000 de tonnes de minerai, ce port pourra abriter de grands navires minéraliers modernes de 240 mètres de long, 32 mètres de large, 12,50 mètres de tirant d'eau, 65 000 tonnes « en lourd », et permettre leur déchargement.

La voie ferrée passera entièrement en territoire mauritanien et sa longueur sera de 675 kilomètres de bout en bout, c'est-à-dire du port minéralier à la mine de Tazadit. Ce sera une voie normale, de gabarit international, avec des rampes maxima de 5 ‰ dans le sens est-ouest pour les trains chargés, de 10 ‰ dans le sens ouest-est pour les trains vides, et des courbes d'un rayon minimum de 1.000 mètres. Le seul obstacle dont le franchissement exige la construction d'un ouvrage d'art est la falaise de Choum, à la corne sud-est du Rio de Oro; on n'a d'ailleurs pas perdu l'espoir de pouvoir se contenter d'une simple tranchée au lieu d'un tunnel. Les trains seront composés de 4 locomotives et 135 wagons, et auront une vitesse opératoire de 50 km/heure pleins et 65 km/heure vides; les locomotives seront du type Diesel électrique.

Les services généraux du port et du chemin de fer emploieront 500 personnes environ, cadres et subalternes, et la cité Miferma de Port-Etienne devra pouvoir loger de 850 à 900 employés avec leur famille, ce qui revient à envisager une collectivité de 4.500 habitants.

A partir du moment où le « feu vert » aura été donné aux ingénieurs, on escompte que les marchés d'adjudication aux entreprises pourront être signés dans un délai de quatre mois et que les travaux pourront commencer deux mois plus tard. Les différents chantiers, ceux du chemin de fer, du port et des cités futures, seront ouverts simultanément.

Par contre, on a jugé que les mines de Fort-Gouraud vont entrer dans la phase de production deux ans après la date prévue pour le premier train de minerai, soit seize mois après le « feu vert ». De la sorte la ligne de min de fer sera dès son achèvement alimentée par un tonnage de 2 millions de tonnes à évacuer, et le rythme d'exportation de 4 millions de tonnes pourra être atteint dès la première année de fonctionnement de l'opération dans son ensemble. Cette cadence se poursuivra durant les cinq premières années d'exploitation et devra ensuite augmenter progressivement de façon à passer à 6 millions de tonnes au bout de dix ans.

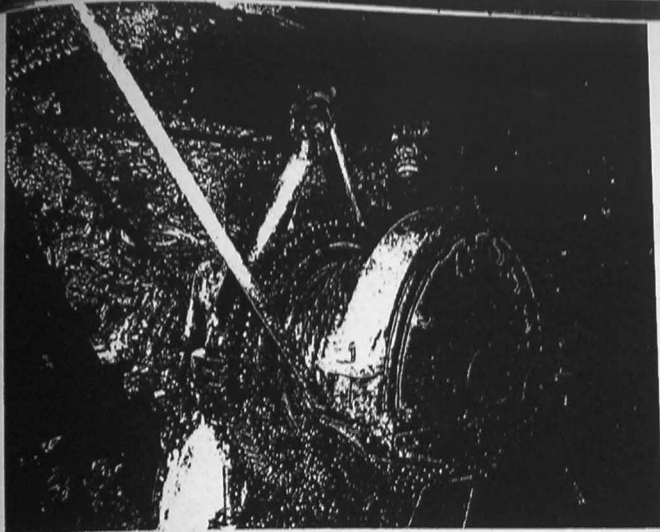
Les conséquences.

Le cas concret de Port-Etienne nous a fourni notre point de départ et nous a permis de passer du particulier au général. La portée générale du fait Miferma semble évidente car ses conséquences affecteront, directement ou indirectement, la Mauritanie toute entière et les différents aspects de sa vie collective.

Elles seront d'abord d'ordre financier. Le budget de la Mauritanie, pays en quasi-totalité saharien, c'est-à-dire très vaste mais très peu peuplé, souffre d'un déficit important et chronique auquel il ne peut être remédié que par les interventions d'équilibre que lui accorde la République française. Or on a calculé que dès la période d'installation de Miferma les rentrées fiscales dérivant de l'importation massive de biens d'équipement dépasseront sensiblement le montant des nécessités d'investissement et des charges de fonctionnement provoquées par l'implantation de la Société. Sans même attendre la phase d'exploitation des gisements de Fort-Gouraud, et en s'acquittant de l'engagement pris à l'égard de Miferma à consacrer au moins 35 % du produit de la fiscalité directe découlant de son fait à l'aménagement de Port-Etienne et de

Un seul ouvrage d'art est prévu pour la voie ferrée : dans la falaise de Choum, un tunnel de 2 km — dont nous indiquons l'une des entrées.





Un sondeur beidane à Tazadit.



Entrée des galeries à Tazadit.

Fort-Gouraud, la Mauritanie ferait donc des progrès sur la voie de l'aisance budgétaire. On peut espérer à bon droit qu'au moment où le minerai sera en pleine exploitation, compte tenu de la fiscalité directe à laquelle Miferma sera assujettie et de la matière imposable qu'elle aura indirectement suscitée par le développement des centres de Port-Etienne et de Fort-Gouraud, la Mauritanie aura conquis son indépendance financière et aura les moyens de subvenir elle-même, pour une part, à son développement ultérieur.

L'impact de Miferma exercera en outre un effet stimulant sur l'économie mauritanienne. Port-Etienne en sera sans doute le premier bénéficiaire car l'amélioration des installations du port de pêche au cours de la phase préliminaire au démarrage des grands travaux et, peu après, l'abaissement sensible des prix des services indispensables aux industries de transformation (eau, électricité, fourniture de gas-oil, etc.) vont permettre l'essor de la pêche industrielle et des industries du poisson auxquelles la ville a vocation depuis sa naissance ; le secteur maritime constitué par la baie du Lévrier et les accores du banc d'Arguin est en effet l'une des notables réserves ichtyologiques mondiales. Port-Etienne est d'autre part appelé à devenir le port de commerce normal de l'ouest-mauritanien, et ce d'autant mieux que la convention ferroviaire passée avec Miferma autorise l'utilisation quotidienne de quatre wagons du chemin de fer minier pour les besoins publics. Il semble que non seulement les centres de consommation d'Atar, Fort-Gouraud et Akjoujt mais également ceux de Tidjikja, Boutlimit et la capitale actuellement en cours d'édification de Nouakchott doivent pouvoir se ravitailler en produits d'importation par Port-Etienne à des conditions plus avantageuses que par Dakar comme il est de pratique aujourd'hui ; cela dépendra dans une large mesure de la mise en place d'un réseau routier de distribution convenable et il faut noter dans le même ordre d'idées que l'installation d'un wharf à proximité de Nouakchott est envisagée de façon à permettre une liaison Port-Etienne - Nouakchott par un système de cabotage.

D'autres conséquences économiques, quoique de nature indirecte, peuvent être dès maintenant évoquées. L'économie traditionnelle de la Mauritanie sera également valorisée par l'apparition d'un secteur d'économie industrielle moderne et de marchés nouveaux sous forme de groupements humains à pouvoir d'achat relativement élevé. On peut raisonnablement escompter que la production agricole en denrées vivrières de la vallée du fleuve Sénégal (mil, riz) et des oasis (dattes) recevra un nouveau stimulant, ainsi que la production pasto-

rale (viande) des éleveurs nomades dans l'ensemble du territoire, si le gouvernement de la République islamique prend les mesures appropriées à l'harmonisation et à la complémentarité des deux secteurs d'économie — moderne et traditionnel — coexistants. Il est enfin permis de penser que l'opération Miferma aura pour résultat d'amorcer efficacement et de façon durable le courant des capitaux disponibles en faveur de la Mauritanie car, si cette dernière présente en ce moment tous les caractères du sous-développement qui rebutent les investisseurs, les transformations profondes que nous venons d'évaluer superficiellement doivent la rendre de plus en plus attrayante à cet égard. On peut par exemple prédire l'expansion de nombreuses activités secondaires et annexes telles que banques, hôtellerie, artisanat, commerce de détail, entreprises de transports, louage de services, loisirs, etc.

Il nous reste en conclusion à apprécier les conséquences sociales et humaines du fait Miferma. On peut s'attendre à ce que le corps social et son système de castes — guerriers, marabouts et tributaires — soit sérieusement ébranlé, et que la désagrégation des structures coutumières pose des problèmes épineux à résoudre. Il importe d'emblée que les cadres originaux de la société maure soient intégrés au mouvement d'évolution et participent activement à la promotion sociale qui doit en procéder ; un rôle considérable est dévolu à la diffusion de l'enseignement général et technique en ce domaine. Les problèmes politiques inhérents à l'apparition du salariat et à une prolétarianisation inéluctable solliciteront de la part des pouvoirs publics et des élites dirigeantes une attention soutenue. Une chance unique s'offre maintenant aux cadres politiques de mettre à l'épreuve leurs capacités d'hommes d'Etat, car la jeune République requerra, pour effectuer sa croissance sans secousses excessives et conserver un équilibre salubre, toutes leurs ressources intellectuelles et morales.

Jean ROBIN.

Type du Hodh.

